CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour souscription SEULEMENT, DIX PIASTRES PAR AN, payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement l'abonnement exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par semaine seront cotés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazette, sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de rendre un abonné, ni celui de recevoir un abonnement.

Bateaux naviguant sur le fleuve.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.—Le bateau à vapeur bien connu HOMER, capitaine Wm Gay, ayant une partie de son chargement prêt à être embarqué, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant des logemens très commodes pour les passagers de chambre et du pont, s'adresser à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH,
5 dec Nouvelle Levée, nos. 28 et 29.

PAQUEBOT DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET DU BAYOU SARA.—Le nouveau bateau-à-vapeur COLUMBIA, capitaine THOMAS CLARK, sera employé régulièrement comme paquebot hebdomadaire quittant la Nouvelle-Orléans les Samedis à 10 heures A. M. et le Bayou Sara les Mardis à 10 heures A. M. Il prendra du fret et des passagers pour la Côte, Plaquemines, Bâton-Rouge, Port Hudson et Pointe-Coupée. Le Columbia est un bateau qui porte une chambre supérieure, qui est fait exprès pour le commerce de la côte, et qui ne le cède à aucun navire de sa classe pour l'élégance des emménagemens.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
SAM LOCKE & Co.
Nlle-Orléans, Nouvelle Levée No. 19.
B. MARSHALL.
1 dec. Bayou Sarah

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.—Le solide bateau à vapeur Baltic, cap. Cartier, ayant une partie de son chargement engagé, partira immédiatement pour ladite destination et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
FORSYTH, GOODWYN & FORDS.
1er. déc. Rue Poydras.

POUR PITSBURG et tous les endroits intermédiaires.—Le bateau-à-vapeur CHAMPION, capitaine YOUNG, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
TOURNE & BECKWITH,
28 nov nos. 28 et 29 Nouvelle Levée.

POUR LE LAC WASHINGTON, LE LAC PROVIDENCE et tous les points intermédiaires.—Le bateau-à-vapeur ABEONA, capitaine SMITH, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH,
28 nov nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.—Le superbe Steamer bien connu Chancellor, capitaine John SHALLCROSS, ayant une chambre haute et la majeure partie de son chargement arrêté partira incessamment pour les susdites désignations. — Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens s'adresser à bord ou à
FORSYTH, GOODWYN & FORDS,
26 nov. Rue Poydras.

POUR LA FOURCHE.—Le bateau-à-vapeur REVENUE, entièrement réparé à neuf avec de bons emménagemens, fera à l'avenir les voyages comme packet régulier, partira tous les Samedis à 10 heures A. M. et de retour tous les Mercredis. Les propriétaires n'ont rien négligé pour la commodité des passagers. S'adresser pour fret ou passage au capitaine à bord ou
J. MATERRE,
9 nov no. 10, rue St. Louis.

PAQUEBOT DE BATON-ROUGE A LA NOUVELLE-ORLEANS.—Le bateau à vapeur MARION, capitaine J. G. EDDY; il est neuf et a une chambre haute, et fera son premier voyage pour Bâton-Rouge et les lieux intermédiaires dans les paroisses St-Charles, St-Jean-Baptiste, St-Jacques, Ascension, Iberville et Est et Ouest Bâton-Rouge, le mardi 27 du courant. Ce bateau partira de la Nouvelle-Orléans régulièrement tous les mardi à 10 heures du matin, et de Bâton-Rouge tous les vendredi à 8 heures du matin.
Les habitans et chargeurs peuvent compter sur la régularité et la ponctualité de ce bateau, ainsi que sur son exactitude à partir aux heures indiquées; aussi sur les beaux emménagemens. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à ALLAIN & DUPLESSIS.
Agent à Bâton-Rouge,
A. MONTAN.
N. B. Ce bateau a une barge dans le Bayou Lafourche, qui recevra toute espèce de fret pour les habitans de ce bayou, et les débarquera sur les habitations où ils seront destinés, sans faire payer pour le déchargement. 26 oct

A LOUER PRESENTEMENT,
Le troisième magasin de la maison formant l'encoignure des rues du Camp et Canal.
A Louer aussi, pour le 26 décembre, le magasin formant l'encoignure des rues du Camp et Canal.
S'adresser à M. Fredet. 20 oct.

A LOUER.
Pour entrer de suite en jouissance, la maison à quatre étages, rue du camp, n. 66. S'adresser à WM. G. HEWES & Co.
21 oct. n. 47, rue du Camp.

A LOUER—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres près de la Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à
(8 oct B. MARIGNY.

A LOUER—Le haut de la maison, No. 30, rue Toulouse, entre les rues de Chartres et Levée. S'adresser à
1 oct B. BRUGIER.

A VENDRE.—Plusieurs maisons situées dans la rue de Chartres. S'adresser à
11 nov B. MARIGNY.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—Conseil de Ville.—Séance du 13 juin 1835.—Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner avis au public, pendant six mois, dans les deux langues française et anglaise à la Nouvelle Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New-York, Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille yards carrées en pierres taillées; ces pierres devant être oblongues carrées, dimensions suivantes; seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants.
(Signé) JN. CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 30 juin 1835.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille yardes carrées de pavage dans la ville de la Nouvelle Orléans, en pierres tout semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitée, et aux mêmes conditions qui y sont indiquées.
Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.
5 août—6m D. PRIEUR, maire.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.—Conformément aux ordonnances du Conseil de Ville, la ferme des différentes halles de la ville et celle des pierres, ainsi que la location des magasins de la corporation seront adjugées au plus offrant et dernier enchérisseur, lundi 7 décembre prochain, à midi, au bureau du maire. JN. CULBERTSON,
18 nov maire protempore.

Serrures françaises.—12 caisses de serrures françaises, de 4 à 10 pouces, 3 dito de verroux, de 6 à 24 pouces, en débarquement du navire Bazar, et à vendre par P. O. SORBE,
28 nov no. 112, rue Royale.

EL infrascrito habiendo vendido su botica y almacen de medicinas, esquina de las calles de San Felipe y de Conde, manifiesta al liberal público de esta ciudad su agradecimiento por los favores que ha recibido. De aquí á breve tiempo abrirá una nueva botica donde se lisongea de servir al público con el mejor desempeño. Las personas á quienes se los deben serán pagados presentandose en casa del infrascrito, Barrio Marigny, esquina Craps y Bagatelle.
El público tendrá por bien entendido que el infrascrito no sera responsable por las inconveniencias puestas sobre medicinas vendidas en la botica de San Felipe y Conde, con su nombre.
4 dic—3 D. MORALES.

M. H. TRUST, professeur de harpe (élève du célèbre N. C. Bochsa) et harpiste de l'opéra italien de New-York, a l'honneur d'informer les messieurs et dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient de s'établir en cette ville pour y donner des leçons de cet instrument devenu si à la mode, ainsi que des leçons de piano. M. Trust espère que par l'attention suivie qu'il portera aux familles qui daigneront l'honorer de leur confiance, il leur donnera entière satisfaction. Pour les conditions s'adresser du professeur, s'adresser à Messrs. Casey & Johnes, aux magasins de musique, rues du Camp et de Chartres no. 37.
28 nov—1m

Méthode Jacotot.

M. MIGNOTTE qui a enseigné pendant plusieurs années à Paris, les langues française, latine et grecque, se propose de donner des leçons chez lui et en ville. Les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, pourront s'adresser à M. Alfred Mercier, rue Royale, ou chez le professeur rue Bourgogne, no. 261. 27 nov—15

Reçu par le navire Salem, et à vendre, 600 livres saucissons de Lyon; 20 fromages gruyère; 4 bales graines d'anis fraîches; 200 livres raisins secs, 200 onces sulphate de quinine.
nov L. G. SASSINOT, rue St. Louis, no. 90.

Pour le Golfe et les côtes.

POUR LA MOBILE—(Par le Lac)—La goëlette neuve fine voilière MONTGOMERY, capitaine H. Smith, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH,
5 déc Nouvelle Levée, nos. 28 et 29.

POUR LA MOBILE—La goëlette ATLANTIC, capitaine SAWYER, ayant une partie de son chargement engagée partira dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras, ou à
TOURNE & BECKWITH,
3 déc nos. 28 et 29, Nlle.-Levée.

POUR BOSTON—Le beau brick AURORA, doublé, cloué et chevillé en cuivre, capitaine FOSTER, du port de 160 tonneaux. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, entre les rues Poydras et Girod, ou à
Wm. G. HEWES & Co.
28 nov no. 47, rue de Camp.

POUR FRANKLIN (Louisiane)—Le brick neuf CAROLINE, capt. MARSHACK, partira immédiatement pour le dit port. Pour fret, qui sera pris à des conditions raisonnables, ou passage, s'adresser à bord, ou à
LEGENDRE & SAMORY,
nov no. 47, rue Toulouse

POUR LA MOBILE—La goëlette paquebot HERO, capitaine LATHAM, ayant une partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la rue St. Louis, ou à
TOURNE & BECKWITH,
28 nov nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR LA MOBILE, (par le fleuve) La goëlette neuve et fine voilière ORION, capitaine Coffin, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St. Louis, ou à
TOURNE & BECKWITH,
30 nov nos. 28 et 29, Nouvelle-Levée.

POUR LA MOBILE (Par le fleuve). La goëlette paquebot HENRY LEE, capitaine Sutton, est prête à recevoir un chargement, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue St. Louis, ou à
TOURNE & BECKWITH,
10 nov nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR APALACHICOLA—Le paquebot régulier la goëlette WATER WITCH, capitaine MASON, ayant une partie de sa chargement engagée, sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la rue Gravier ou à TOURNE & BECKWITH,
3 déc nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.

Pour les Ports d'Europe.

POUR NANTES—La JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, partira le 12 courant. Pour passage seulement. S'adresser au capitaine à bord, ou à
5 déc—3 J. MAGER.

POUR LE HAVRE—Le beau navire A. No. 1 PERDONNET, bon voilier, capitaine INGERSOLL, ayant tout son fret engagé, sera expédié sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à THEO. NICOLET,
30 nov no. 26, rue Bienville.

POUR MARSEILLES—Le beau navire EDWIN A. No 1, capitaine WILSON, ayant une grande partie de son chargement engagé, sera expédié sous peu. Pour fret d'environ 200 balles et passage, s'adresser à THEO. NICOLET,
30 nov no 26, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Le navire de 1re. classe ELIZABETH, capitaine FOSTER, maintenant en déchargement, pourra prendre 300 balles de coton à fret. S'adresser à
J. LE BLANC & Co.
28 nov ou à LINCOLN & GREEN.

POUR BORDEAUX—Le brick GLOBE, capitaine CROMWELL, ayant son chargement arrêté, partira incessamment pour la dite destination. Il prendra quelques passagers, qui trouveront à bord toutes les accommodations désirables. S'adresser au capitaine ou à OSMIN BIGOURDAN,
28 nov rue Toulouse.

POUR LE HAVRE—La belle barque ERNEST, capitaine HEMARD, ayant une partie de son chargement engagée, partira sans délai. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à JULES LE BLANC & Co.
21 nov no 103, rue Royale.

POUR BORDEAUX—Le navire fin voilier BALLOCHAN, no. 2, attendu incessamment, partira immédiatement pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
THOS. BARRETT & Co.
19 nov rue du Canal.

Pour les ports du Mexique.

POUR BRAZORIA—(Colonie d'Austin.)—La belle goëlette PENSYLVANIA, capitaine Delarue, doublée en cuivre, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à WILLIAM BRYAN,
5 déc 36, rue de la Levée.

POUR TABASCO—Le brick fin voilier EVELINE, capitaine J. J. JACKSON, laissera ce port sous peu de jours. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à 27 nov A. QUERTIER & ALBERT.

POUR BRAZORIA—La goëlette fine voilière, paquebot régulier SANTIAGO, capitaine J. LAURENT, partira demain. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
WILLIAM BRYAN,
27 nov no. 36, rue de la Levée.

POUR MATAMORAS—La goëlette américaine fine voilière JOHN M. BANDEL, ayant une partie de son chargement engagée, partira incessamment pour le dit port. Pour le reste du fret et passage, s'adresser à
M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
25 nov no. 27, rue Toulouse.

Pour la Colonie d'Austin, Texas.—La goëlette solide et fine voilière TAMAULIPAS, capitaine MINOLL, ayant de beaux emménagemens pour les passagers, sera le premier navire qui doit être expédié. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à Wm. BRYAN,
9 nov Vieille Levée, no. 36.

Pour les Ports des Antilles.

POUR SANTIAGO DE CUBE—La Polacre Espagnole NINFA, capit. ZARAGOSA, ayant une partie de son chargement engagé, partira immédiatement pour la susdite destination. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à
1 déc M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR LA HAVANE.—La goëlette ELIZABETH JANE, capitaine Jack, doublée, clouée et chevillée en cuivre, et d'une marche supérieure, est prête à prendre fret. Pour le passage ou le fret, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St. Louis, ou à WHITE & Co.
5 nov no. 20, rue de la Douane.

A vendre ou à fréter.

A louer ou à fréter.—La belle barque fine voilière MARIE, doublée et chevillée en cuivre, capitaine JOHN S. SMITH, pouvant porter 2000 barils ou apeu-près 500 balles de coton, tirant de 8½ à 9 pieds d'eau, est prête à prendre son chargement. S'adresser à
HARRISON, BROWN & Co.
5 déc no. 47, rue Bienville.

A louer ou à Freter—Le navire St. Louis, A. No. 1, capitaine HALL, est prêt à recevoir son chargement et peut porter environ 1500 balles. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à C. FOLLIN,
30 nov—3 no. 94, rue du Camp.

POUR MATAMOROS—La goël fine voilière BEE, doublée, clouée et chevillée en cuivre, commandée par le capitaine C. SALVI. S'adresser à bord, ou à
30 nov—3 CUCULLU, LAPEYRE & Co.

A LOUER OU A FRETER.—La belle goëlette HANNAH ELIZABETH, capitaine J. CHASE, venant de passer à une carène complète, est doublée en bon état, et prête à prendre charge. Pour les conditions, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St.-Pierre, ou à W. BRYAN,
15 oct Vieille Levée, No. 36.

A VENDRE.—La belle goëlette WM. ROBBINS, construite à Baltimore il y a 4 mois, doublée, clouée, et chevillée en cuivre, fine voilière, registrée 96 tonneaux, tirant peu d'eau, bien armée sous tous les rapports. S'adresser pour les conditions à W. BRYAN,
14 oct Vieille Levée, No. 36.

MAISON DE SANTE FRANKLIN.

CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisses de Pontchartrain, est en état de recevoir des malades des deux sexes, qui y seront soignés avec tous les soins possibles.
Les dames et messieurs peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vastes salles bien aérées et bien chauffées suivant la saison.
Le docteur Luxembourg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin sédentaire. 28 nov.

AVIS AU PUBLIC.—Ayant appris qu'on avait fait courir le bruit (dans l'intention sans doute de nous faire tort) que notre maison de commerce favorisait la cause des abolitionistes, nous déclarons hautement par ces présentes que c'est une calomnie atroce inventée contre nous—et nous affirmons solennellement que tous les associés de notre maison sont entièrement opposés en principe aux vues des abolitionistes, et qu'ils sont convaincus que tout examen de la question d'esclavage et toute interférence avec les droits sacrés sont à la fois inexpédiens et injustes et ne peuvent produire que les plus funestes résultats.
BAILEY, KEELER & REMSEN,
No. 129 Pearl street, et No. 1 Pearl street.
New-York, 18 août 31 août.

PENSION BOURGEOISE.—Rue de la Vieille Levée, no. 72.—Mesdames Rigau & Griffon, demeurant à l'ancienne maison de M. Fortier, sur la Levée, entre St. Louis et Toulouse, ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public qu'ayant un logement très vaste et fort agréablement situé, elles pourront recevoir un certain nombre de familles respectables et des particuliers.
Les personnes qui ne désireraient s'abonner que pour la table seulement, y seront aussi admises. (3 nov—

Aux Constructeurs, Platriers, etc. — Les soussignés, manufacturiers et importeurs, offrent à vendre du Ciment hydraulique, romain et russe, Plâtre de Paris et superfin do. pour couler des ornemens. Les objets sus-mentionnés sont emmagasinés dans des barils, secs, garantis frais et de première qualité. Le tout maintenant en débarquement des navires Georges et Wm. John, et à vendre à des termes libéraux. W. G. MUNT et Co.
Encoignure des rues de l'Esplanade et de la Levée, près de l'hôtel des monnaies. 27 nov.

Avis de Banques et de Comp.

AVIS—Aux actionnaires de la Compagnie du Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Nashville.—La direction ayant passé la résolution de procéder sans délai à l'exécution des travaux, a jugé à propos d'offrir aux actionnaires les avantages mentionnés dans la résolution suivante pour les engager à faire un nouveau versement de fonds qui sera reçu au bureau de la compagnie, rue du Canal. n. 56.

Résolu: Que tout actionnaire qui, d'ici au 15 décembre prochain, payera sur ses actions ou sur partie de ces mêmes actions, une somme additionnelle de $20 par action au delà (en outre des bénéfices qui lui sont garantis par la charte et les réglemens) et pourra souscrire pour autant d'actions du fonds capital additionnel autorisé par la charte, qu'il possédera d'actions sur lesquelles il aura fait ledit paiement de $20.
Par ordre de la direction, F. W. LEA, secrét.
N. B. Les bénéfices garantis par la charte et auxquels on fait allusion, sont un dividende sous forme d'intérêt à 15 pour cent par an sur les sommes versées, depuis le temps du versement de ces dites sommes, ainsi qu'on peut s'en assurer en lisant le 12e. article des réglemens de la compagnie. 23 nov—47.

BANQUE DE CARROLLTON—Avis:—Un intérêt à raison de quatre pour cent par an sera alloué sur toute somme déposée pour 30 jours, et à raison de cinq pour cent par an pour tout dépôt fait pour six mois et au-dessus, lorsque les déposeurs déclareront que telle est leur intention.—Par ordre de la Direction.
7 nov. JOHN NICHOLSON—Caissier.

BANCO DE CAROLTON.—Aviso: se bonificará un interes de 4 por ciento al año por todos los fondos que se depositan por el termino de 30 dias, y un 5 por ciento al año por los que lo son por 6 meses y mas: entendido que los que hacen tales depositos hagan, al tiempo de entregar los fondos, la declaracion, que tienen la intencion de depositarlos del modo indicado.
17 nov—30 (Firmado) JOHN NICHOLSON, Cajero.

$3,000 DE RECOMPENSE.

UNE récompense de trois mille piastres, ainsi que tous les frais raisonables seront payés par la Banque de l'Union de la Louisiane, pour l'arrestation et l'emprisonnement à la geôle de la Nouvelle-Orléans, de DUDLEY W. BABCOCK, ex-caissier de la branche de cette banque à Clinton, et qui a pris la fuite avec des fonds de cette institution montant à environ $30,000.
BABCOCK, natif de Rhode Island, est d'une taille d'environ 5 pieds 6 ou 8 pouces, d'une apparence et d'une complexion faible et maladive. Il a les cheveux noirs, de grands yeux noirs, le front élevé et le nez très protubérant. J. B. PERRAULT,
Caissier de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 21 octobre 1835. 2 nov—

Bureau de la Compagnie des Améliorations de la Nouvelle-Orléans.—Avis—Les souscripteurs au capital de la première série des actionnaires de cette institution, sont prévenus qu'en vertu d'une résolution de la direction, arrêtée en séance le 20 du courant, les propriétés appartenant à la première série seront vendues le Samedi 12 décembre, à midi précis, à la Bourse de Hewlett. Cette vente est ainsi faite afin de liquider les intérêts de ceux des actionnaires appartenant à cette série, qui n'auront pas effectué leurs actions à la deuxième série. Ces actionnaires sont invités à se trouver à la Bourse le jour indiqué pour la vente, afin de protéger leurs intérêts, attendu que la vente sera définitive et sans réserve.
Le transfert d'actions à la deuxième série, continueront à s'opérer jusqu'au jour de la vente, passé lequel aucun transfer ne sera reçu.
Par ordre de la direction.
25 nov J. H. RABOTEAU, secrétaire.

Avis de Commerce.

Traites sur Paris à vendre par
LEGENDRE & SAMORY,
23 nov no. 47, rue Toulouse.

Traites sur New-York, à vendre par
LEGENDRE & SAMORY.
23 nov no. 47, rue Toulouse.

Traites sur Paris et Londres, à vendre par
30 nov—3 KOHN, DARON & Co.

Change sur New-York, à vendre par
18 nov JULES LE BLANC & Co.

Change sur Paris, à vendre par
18 nov JULES LE BLANC & Co

Actions de la Presse à Coton d'en Bas à vendre par THOS. FELLOWS,
14 nov rue de Chartres, No. 39.

A Vendre—Des actions de la Presse à Coton d'en haut. EDWD. GOTTSCHALK,
19 nov courtier.

ASSOCIATION CONSOLIDEE.—Cette banque tire sur l'Angleterre et achette sur l'Angleterre et la France. A. MILTENBERGER,
11 nov caissier.

ACTIONS—De la Banque de Carrolton, et de la Banque des Citoyens, à vendre par
6 nov EDW. GOTTSCHALK.

A VENDRE.—Des actions du chemin de fer de Nashville; dito de la Banque de l'Union.
EDWD. GOTTSCHALK,
4 nov courtier.

ACTIONS de la Compagnie d'Assurances des Négociants, à vendre par
TH. NICOLET & Co.
28 oct no. 26, rue Bienville.

LETTRES de change sur Paris, à vendre par la banque de l'Etat de la Louisiane. 9 nov

LETTRES DE CHANGE—De 300 liv. sterl. payables à Londres, à vendre par
LAMBETH & THOMPSON,
5 nov rue du Camp No. 48.

TRAITES sur Paris, à vendre par
3 nov M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par 2 nov JULES LE BLANC & Co.

TRAITES sur Paris et New-York, à vendre par 28 oct T. NICOLET & Co, 26, rue Bienville

TRAITES sur New York et sur Paris, à vendre par TH NICOLET & Co.
28 oct no. 26, rue Bienville

ON demande des doublons espagnols. S'adresser à THOMAS FELLOWS.
19 nov no. 39, rue de Chartres.

100 Paniers vin de Champagne, en débarquement, 2 demi pipes et 7 futailles vin de Sherry, à vendre par JULES LE BLANC & Co.
21 nov no. 103, rue Royale.

Jambons—3 tierçons de jambons enveloppés en canevas, à vendre par PERKS & HALL.
21 nov no. 2, Levée de devant.

SEL de Liverpool, fin et gros, en débarquement et à vendre par CARRIERE, DARAN & Co.,
28 oct no. 11, rue St. Louis.

Latasta & Bruiatour offrent à vendre en débarquement du Talma, venant de Bordeaux:
2 balles indiennes dernier goût.
2 caisses contenant stopilas, crées à la morlaix et platilles.
1 balle toile de Flandre.
1 balle services fil damassés.
1 caisse contenant 500 pièces faveurs assorties.
1 balle toile de Russie.
18 nov no. 127 rue Royale.

Dissolution de société.—La société qui a existé jusqu'à présent sous la raison J. B. Colla & Co. a été dissoute le 20 octobre, par consentement mutuel.
La société Bell & Colla est autorisée à liquider les comptes de cette société. J. B. COLLA,
P. GODET.

J. G. Bell et J. B. Colla continueront le commerce de groceries, sous la raison Bell & Colla, rue de la Commune, no. 35. Ils sollicitent le patronage du public.
J. G. BELL,
16 nov J. B. COLLA.

Au public—Le soussigné offre à vendre l'établissement bien connu sous le nom de Café de Tontine, dernièrement tenu par Messrs Brooke & Currie. Ceux qui désirent avoir une belle situation pour des affaires de ce genre, sont requis de venir examiner eux-mêmes, immédiatement. On fera connaître les conditions en s'adressant à
17 nov CHRISTIAN LEUBSHER

REÇU par le navire Talma, de Bordeaux et à vendre par le soussigné: 300 caisses de fruits à l'eau-de-vie; 1000 paniers d'anisette; 500 caisses de vin claret des récoltes 1825, 26 et 28; prunes fraiches en caisses; fromages et saucissons etc.
18 nov L. G. SASSINOT.

DISSOLUTION DE SOCIETE.—L'association pour la pratique des lois qui a existé entre les soussignés a été dissoute par un consentement mutuel. S. W. Downs étant sur le point de quitter la paroisse; les affaires qui ne sont pas terminées, et tous les papiers et documens du bureau restent au pouvoir de J. N. T. Richardson, qui continuera à exercer, et qui s'occupera de terminer toutes les affaires pendantes de la cidevant société. S. W. DOWNS.
J. N. T. RICHARDSON.

J. N. T. RICHARDSON, jurisconsulte et avocat, offre respectueusement au public les services de sa profession dans les cours d'Est et Ouest Féliciana, l'Est Bâton-Rouge et la Pointe-Coupée.—Il s'occupera avec zèle et ponctualité des affaires qu'on lui auront confiées.
Son cabinet est à St. Francisville, Louisiane. 30 oct

AVIS DE SOCIETE.—La société qui a existé jusqu'à présent dans la ville de New-York, sous la raison J. D. Beers & Co., et à Charleston (Caroline du Sud), Savannah et Auguste (Georgie), sous la raison de J. D. Beers, I. R. St. John & Co., sera continuée par les soussignés, à dater du 16 novembre prochain, pour leur propre compte et bénéfice, sous la raison de St. John & Co.
M. Joseph D. Beers étant sur le point de se retirer des affaires, la maison sera continuée pour le moment, pour la liquidation des comptes de la dite société, laquelle sera faite par les personnes qui en avaient ci-devant la charge. I. R. St. JOHN.
New-York, 1 octobre 1835. D. W. St. JOHN.
16 nov—1m

LES affaires qui ont été faites par le passé, à la Nouvelle-Orléans, sous la raison de J. D. Beers & Co. seront continuées par les soussignés, à dater du 15 novembre prochain, pour leur propre compte et bénéfice, sous la raison de I. R. St. John, Gregory & Co. La raison actuelle sera continuée pour le moment pour la liquidation de ladite société.
New-York, 24 octobre 1835. I. R. St. JOHN.
16 nov—1m. E. W. GREGORY.

EN débarquement du Dublin Packet, et du Bolivar, à vendre par le soussigné, 500 damejeannes; 250 caisses des meilleures liqueurs françaises assorties, ce fiées à Eau-de-vie; 400 boîtes de sardines à l'huile; 500 fromages; 25 boîtes de liqueur d'absynthe; 25 boîtes kirsch dito. (18 nov) L. G. SASSINOT.

LES soussignés ont reçu et offrent à vendre un joli assortiment de châles, thibet, satin et mérinos, dans le dernier goût, ainsi que palatines, manteaux, sacs en perles, chalys, sateries noires et en couleurs de diverses qualités, satin blanc, rose et bleu, indiennes rouges, gants anglais, percale blanches, gants de peau, mérinos français, châles, indienne rouge française, tapis de Bruxelles, ainsi qu'un assortiment d'articles de saison.
DURAND & UZURAU,
17 nov no. 67, rue de Chartres.

PRIX-COURANT, EN GROS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Corrigé d'après le Prix-Courant de Levy—SAMEDI 5 déc.

ARTICLES.	De	A	REMARQUES.
ANCRES.........la liv.	8	9	ventes.
BRIQUES le m.			
Philadelphie	16 00	20	ventes.
D'Allemagne	8 00		
TOILE D'EMB. la yard.			
De Chanvre écossais	23	24	calme.
Dunfermline allemand			
Do. du Kentucky	25	27	lent.
CORDE D'EMB., la liv.			
Du Nord	10	12	calme.
Du Kentucky	13½	14	calme.
BISCUIT, le quintal:			
Pour équipage	4 50		
Do. pilotes	6 00		
Fin	7 00	9	
CIRE D'ABEILLE, la liv.			
Jaune	23		en dem.
Blanche			
BOUTEILLES:			
Verre noir allemd. la gr.	7 50		point.
Do. Franc. à vin, le cent.	6 00	6 50	ventes.
COTON, la liv.:			
Louis. et Missis.—Du choix	17½	18	dem. lim.
Prem. or	16	17	
2d. or.	15	15½	
Inférieur	14		
Mobile ou S. Alabama—			
Prem. or			
2d. ordre			
3e. qual.			
Tennessee et N. Alabama—			
De choix			
1re. qual.			
2d. qual.			
Inférieur			
CAFE, la liv.:			
Havane fin vert	13½	14	
Seconde qual.	12	13½	dem. lim.
Rio	12	13½	
St. Domingue		20	
CACAO..........la liv.	18		Maracaibo.
CHOCOLAT, la liv.:			
No. 1	14	16	ventes.
No. 2		8	
CUIVRE, la liv.:			
En feuilles, anglais	24	26	ventes.
A souder	37½	30	
CHANDELLES, la liv.:			
De cire			
De blanc de baleine	37½	35	dem.
Nantucket	35		ventes
De suif	14		
CORDAGE, la liv.:			
De Manille	11½	12½	
De Sisal	14	14½	
De chanvre américain	10	11	ventes.
De Russie	9	12	
CHARBON, le baril:		13	
De Liverpool	75	1 00	
D'Ecosse	75		
De l'Ouest	62½		
CIDRE, le baril:		5 50	
Du Nord	3 00		
De l'Ouest			
BOUCHONS, le mil.	3 50		
MARCH. DOMESTIQ.		1 00	
Satinet........la yard.	37½	13	
Etoffes rayées	10	12	
A carreaux	9	9½	
Toile écrue à chem. 4	8	17	
5-4 à 6-4	15	14	
A draps 6-4	10	18	
A chemi, apprêtée, 4-4	11	20	
A draps, 4-4	12½	20	ventes.
fine, 5-4	16	22	
Courtepointes, 7-8 à 4-4	13	30	
Etoffes rayées, pr. lit, 2-4	8½	16	
4-4	12	11	
7-8	10	19 00	
TOILE, de Russie, la pce.	14 00	14 00	
Anglaise	13 00	7 50	
Ravens	7 00	10 50	
Américaine, No. 0 à 8	10 00		
DROGUES, la liv.			
Alun	5½		vent. lent.
Soufre, en rouleaux	4½		
Fleur de soufre			
Brute, do			
Cochenille			
Camphre			point.
Couperose	2½		
Ginseng	18	15	ventes.
Salsepareille	12	12	ventes.
Verdegris, sec		40	
à l'huile	37½		
BOIS de Teinture, le ton.			
De Campêche	22 00		
De St. Domingue	14 00	12 00	abondant.
Bois jaune	8 00		bonne dem.
Indigo, Carracas, la liv.	1 42	1 50	
Madder	12		
FARINE et Do. de Maïs:			
Pour boulangers	7 25		vente.
Pour exportation			
Farine de maïs			point
POISSON:			
Maquereau, No. 1 pr. bl.	9 50	10	point.
2	8	8 50	
3	6	6 25	ventes
Morue........la caisse	1 37½		ventes
Harengs	75	.87½	pet. vente.
Saumon, par bl. de 1 gal.	87½		peu de vente
FRUITS:			
Amandes, c. mol., la liv.	15	16	
coques dures	9		
Raisins, de Malaga, p. b.	3	3 25	
En grappes la c	2 75	4 00	
En grap. et frais			
Prunes			
Currants, Zante, la livre.	15		
Figues, le tambour			
Limons........la caisse	3		
FOURURES:			
Castor..........la livre			
Loutre..........la peau			
Rat musqué			point.
Chat sauvage			
Renard			
PLUMES..........la liv.			
GRAINES de lin, le tierc.	12		
GRAINES:			
Bled........le boisseau.			
Avoine	41	45	ventes.
Maïs en épis.......le bl.		87½	
en grain.......le bl.		80	ventes.
Haricots............le bar.	4	4 50	ventes
POUDRE A TIRER:			
Commune........le barillet	4 50		abdt.
Fine	6 00		
VERRES ET VITRES: la c.			
Americain, 8 sur 10	2 50		
10 sur 12	2 62½	2 75	
12 sur 18			
CHANVRE..........le ton.			point.
Chanvre en rouleaux, lv.	9		maintenu.
FOIN............les 100l.	2 00		bonne dem.
PEAUX, la livre:			
I. Oc. et Mexicaines			
De l'Ouest	10½	11	
Mouillées et salées			
Sèches et salées	4		
CORNES..........le 100	5 00	10½	
FER, en barres,......le ton.	82 00		
Du pays	85 00	90 00	
De Russie	100 00		
De Suède, assorti	90 00	98 00	
Pour cercles.......la livre	7	8	
En feuilles	8	8½	ventes.
En barres, pour clous	6	7	
Américain, pour fondre	4	6	rare
PLOMB en saumon le et l.	5	5 50	dern. ventes
En feuilles.......la livr.		6½	
En barres	8	9	
CHAUX.................pr. bl.			
De Thomastown		1 37½	prix de char.
ANCOLLE			
CUIR, sole.........la liv	17	20	calme.
MATERIAUX:			
Planches..........le m.	14 00		
	15 00	17 00	
Bardeaux, cyprès	25 00	40 00	
Lattes, ouvriers	25 00	30 00	
Douves, P, choisies p. 1200	25 00	40 00	
W. O. à boucauds, do	20 00		
R. O.......do......do	16 00		
W. O. pour fonds. do	18 00	20 00	
à barrils			
Feuillards, à boucauds p. m.			
à barrils	15 00		
billes de cypre.	3 00	3 00	
ACAJOU, par pieds			
de la Baie	4	10	
St.-Domingue	8	25	
MELASSES, par gallon.			
sur les habitations			
en ville par gal.	38	40	rares
CLOUS, 4d à 20d pr lb.	6	6½	abond.
Approvisionnemens de mer.			
Goudron par barrils	3 75	4 00	
en barrillet de 9g	75		
Braie.....do......do.......do.	1 00		
le barril.	3 00	3 50	
Thérébentine, molle	2 50	3 00	
Résine	3 00	3 50	
Esp. de Thérébentine, le g.	75		rare.
Vernis, clair	31	37½	
HUILES françaises, le panier, 12 bouteilles	4 00	5	ventes.
d'olive, en bar. g	1 20		rare.
de graines de lin.	1 22		ventes
de sperm d'hiver.	1 05	1 10	bon approv
d'automne	90		dem. lim.
d'été	75		
de baleine	50		abondant.
commune			
à tanneurs, le bl.	15 00		ventes
de castor, le gal.	2 00	2 50	petite vente.
OSNABURGS—la yard		8½	
ETOUPES—la livre		6½	7 rare.
PROVISIONS.			
BŒUF—Mess le bl.	12 00	13 00	
Prime	10 00		pet. ventes
Cargaison	6 00	6 50	
Salé	13		
Langues	9		
PORC—clair			
Mess	27 00	27 00	dem. lim.
Prime	24 00		
Cargaison			
quartiers, la livre			point.
PORC fumé, jambons.	9		
côtés	7		ventes.
	6	7	
Epaules	6		
SAIN-DOUX	28	10	rare.
BEURRE, du Nord	25	28	ventes.
de l'Ouest	18	20	ventes.
FROMAGE, américain	10	10	
Anglais	15	11	
Pommes-de-terre, le baril	1 37½	1 50	prix de ch.
PORTER, de Londre la d	2 75	3 00	
du nord, le barril.			
ALE du Nord.......do.	8 00	9 00	ventes.
PEINTURES:			
Plomb, rouge, la quintal	8 50	8 50	ventes.
blanc, Am. le blt.	2 50	2 75	rare
anglais, le quint.			
Ocre, vert, la livre.	75		
jaune	37½		
Espagnol à l'huile le blt.	1 50	2 00	
Ochre jaune la livre	1		calme.
Vermillon	87½		ventes
Noir de fumée	7		
RIZ—Caroline	3 25	4 25	ventes

ARTICLES.	De	A	REMARQUES.
EPICES—la livre.			
Canelle	16		calme
Clous de gérofle	25		calme.
Gingembre, racines	8	9½	
en poudre	11½	12	
Muscades	1 75		
Poivre	8½	8½	
Piments		8½	petites ventes.
SUCRES, Lou., la livre			
sur les habitations	8½	8½	ventes.
en ville	9½	10	
Havane, blanc.	12½	13	ventes.
Brun	10	10½	
En pain, raf. N., O.	17	20	vent.
en morceaux	15	18	
SEL, Liv. gros par sac	1 80		dern. vente.
fin	1 70		
Isles Turq. le boiss.	50		
Lisbon et Cadiz	50		
Curaçoa			
SALPETRE par livre.			
Raffiné	9½	10	ventes.
Brut	7½		
TOILE à drap, p. pièce			
Russie, blanc	10 75	11 00	
écrue	9 25	9 75	
ACIER—par livre.			
anglais, damassé.	12½	13	
américain	6½		pet. ventes
coulé			
Crowley	12½	14	
Allemand	14		
SAVON, la livre			ventes.
du nord, no. 1	5½	6	
no. 2	4	5½	
à la marq. de l'ancre	6½	7	
de Castille	12½		
ESPRITS, le gallon			point.
Eau-de-vie, Otard			ventes.
Bordeaux	1 25	1 40	1er. à 4e. pr.
Américaine	46	57	ventes.
GENIEVRE, Hollande	1 06	1 20	ventes.
Américain	42	43	rare.
RUM, Jamaïque	1 20	1 25	
N. Angleterre	42	48	1re. preuve.
N. Orléans	40		rare.
WHISKEY	42	44	
PEAUX, Buffalo. par cuir.			point.
Ours, la peau			
Daim, préparé			
en poils			
CIGARRES le millier			calme.
espagnoles	14 00	18 00	nominal.
américaines	8 00	10 00	
PLOMB, le sac,			bonne dem.
Am. de t. dim. par 25 liv	1 87½		
TABAC,			
1re. qualité, la l.	7½	8	peu er. pl.
2d......do.	6½	7	
mélangé	4	6	
en balles p. 100 l.	6 50	7 00	ventes.
de Cuba par livre.	22	23	
de St.-Domingue	12½		ventes.
SUIF	8	9	
THES, par livre.			
Impérial	72	75	
Poudre à canon	72	75	
Hyson	65		
Young Hyson	65		
Hyson skin	40		
Bohea	20		
Souchong	30	37½	
ETAIN en barres, par liv.	19	21	rare.
en feuilles, 1×4 p. cse.	10 00	10 30	
FICELLES, par livre.			calme.
à coudre	37½	40	
à filets	38	40	
VINS.			
Madère, par gallon.	2 25	3 50	
Sherry	1 50	2 00	rare.
Teneriffe	80	1 00	
Madère de Sicile	81	1 00	
Malaga	50	55	
Porto	1 50	2 00	
Claret de Bordeaux, bar.	30 00	44 00	
la caisse.	3 50	9 00	
Marseilles le barrique	15 00	20 00	
la caisse		3½	
Catalogne—le gallon	35		
Campagne	8 00	14 00	calme
LAINE—Mexicaine p. q.	16	18	

Avis de la Mairie.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONSEIL DE VILLE.

Séance du Vendredi 18 novembre.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire avertir pendant dix jours, conformément à la loi, qu'une application a été faite pour l'ouverture de la rue Robin, depuis la rue de la Levée jusqu'à la rue Tchoupitoulas.
(Signé) A. W. PICHOT, prés. pro temp.
Approuvé le 24 novembre 1835.
J. CULBERTSON, maire par intérim.
Pour copie conforme: THEARD Junior, secrétaire.

Il est résolu que le maire est et demeure autorisé à faire publier pendant trois mois, en français et en anglais, dans la gazette officielle de la ville, ainsi que dans une autre gazette imprimée à la Nouvelle-Orléans, et en anglais dans une des gazettes de chacune des villes de Louisville, Cincinnati, Pitsburg, Philadelphie, New-York et Boston, qu'il recevra jusqu'au premier février prochain des propositions pour fournir à la ville de la Nouvelle-Orléans:

1o. Soixante mille pieds de gutter stones de douze pouces de largeur;
2o. Vingt mille pieds de curbstones de seize pouces de largeur;
3o. Vingt mille pieds de curbstones de dix-huit pouces de largeur;
4o. Vingt mille pieds de curbstones de vingt pouces de largeur;
5o. Soixante mille yardes carrées de pavé carré de pierres dures, de huit pouces en tout sens;
6o. Soixante mille yardes carrées de pavé de pierres dures de douze pouces de longueur, de huit pouces de largeur et de huit pouces d'épaisseur.

Les curbstones auront chacun quatre pieds d'épaisseur et pas moins de trois pieds six pouces de longueur, le tout régulièrement taillé et paré.
Les gutterstones auront chacun quatre pouces d'épaisseur et pas moins de trois pieds de longueur.
Les curb et gutterstones seront tous de granit; les contractans devront spécifier la qualité des pierres de pavage qu'ils offriront.
Il est de plus résolu qu'on pourra contracter pour la totalité des gutter et curbstones et de pavé carré de pierres dures de huit pouces en tout sens, et du pavé de pierres dures de douze pouces de largeur, de huit pouces d'épaisseur et de huit pouces de largeur, ou pour une portion, pourvu que cette portion ne soit pas moindre de dix mille pieds de curbstones et de dix milles pieds de gutterstones, dont un tiers de chaque largeur; 2o. de dix mille yardes carrées de pavé carré de pierres dures de huit pouces en tout sens; ou 3o. de dix mille yardes carrées de pavé de pierres dures de douze pouces de longueur, de huit pouces d'épaisseur et de huit pouces de largeur; et pourvu aussi qu'au moins une de chaque quantité détaillée plus haut devra être livrée à la Nouvelle-Orléans au premier juin prochain; et pourvu aussi que chaque contractant s'engage à livrer à la Nouvelle-Orléans la quantité pour laquelle il aura contracté, au plus tard, au premier décembre de l'année prochaine.
Il est de plus résolu que les personnes qui contracteront devront consentir avec deux personnes solvables, résidant à la Nouvelle-Orléans, approuvées par le maire, au cautionnement du montant de leurs contrats, pour en assurer l'exécution.
Il est de plus résolu que les contractans devront, dans leurs propositions, stipuler à quel prix ils fourniront le pied de gutterstones, le pied de curbstones, d'après largeur, et la yarde carrée de pavé carré de pierres de huit pouces en tout sens, et aussi la yarde carrée de pavé de pierres de douze pouces de longueur de huit pouces de largeur et huit pouces d'épaisseur.
Il est de plus résolu que toutes les pierres seront livrées sur la levée de la Nouvelle-Orléans, dans tel endroit qui sera désigné par le maire.
Il est de plus résolu que le voyer sera chargé d'approuver toutes les pierres, d'en certifier les bordereaux, qui, après avoir été visées par le maire, seront payés comptant.
Il est de plus résolu qu'au premier de février prochain ou peu de jours après, le maire soumettra au conseil les propositions qu'il aura reçues relativement aux gutters et curbstones et au pavé carré de pierres dures.
Il est de plus résolu que le maire est et demeure autorisé à prendre tous autres arrangemens, à l'effet de s'assurer en tout temps une quantité de curb et gutter stones suffisante pour être fournie à MM. Mintern et Sholps.
(Signé) A. W. PICHOT, prés. pro temp.
Approuvé le 24 novembre 1835.
J. CULBERTSON, maire par intérim.
Pour copie conforme: THEARD Junior, secrétaire.

Séance du vendredi 20 novembre.

Résolu qu'à l'avenir toute cette partie du port comprise entre les rues Girod et Julie, est exclusivement réservée au débarquement des chalands chargés de maïs, avoine, foin et autres fourrages, qu'ils pourront y rester pendant quinze jours en payant d'avance les droits de levée imposés par les ordonnances existantes, et après avoir resté quinze jours, ils seront sujets à un droit de levée additionnel d'une piastre par jour. Tout contrevenant à la présente résolution sera condamné à une amende de vingt-cinq piastres par contravention. Le wharfinger des chalands et steamboats est chargé de l'exécution de la présente résolution, et toute ordonnance à ce contraire est et demeure rappelée.
(Signé) G. SCHMIDT, prés. pro temp.
Approuvé le 24 novembre 1835.
J. CULBERTSON, maire par intérim.
Pour copie conforme: THEARD Junior, secrétaire.

CONSEIL DE VILLE, séance du 20 Nov. 1835.

Résolu qu'un délai de trois mois en sus du délai prescrit par l'ordonnance du 4 septembre 1835, soit accordé aux propriétaires du 7e. district pour la confection de leurs banquettes en bois de cypre.
(Signé) G. SCHMIDT, prés. pro temp.
Approuvé le 24 novembre 1835.
J. CULBERTSON, maire par intérim.
Pour copie conforme: THEARD Junior, secrétaire.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire publier pendant trois mois, dans une gazette de cette ville, une de New-York et une de Cincinnati, qu'il recevra des propositions pour le pavage d'un ou plusieurs îlets, avec du bois, suivant la méthode prussienne, dernièrement adoptée à New-York.
(Signé) G. SCHMIDT, prés. pro temp.
Approuvé le 24 novembre 1835.
J. CULBERTSON, maire par intérim.
Pour copie conforme: THEARD Junior, secrétaire.

FABRIQUE DE FUSILS PATENTEE A LA NOUVELLE-ORLEANS.—Rue Royale, no. 76, en gros et en détail, fusils superfins de Damas, doubles et simples, patentés, à canons tordus et fusils à vent qui ne sont sans aucune explosion; vrais pistolets de duel, fusils qui sont garantis ne jamais rater sans capsules, amorces pierres à fusils etc. pistolets de poche, de ceinture et d'arçon; 70,000 capsules anti-corrosives, garanties; 30,000 capsules ordinaires; poudre superfine pour chasse et à canon; bourres; baguettes, et poires à poudre et à plomb; poires pareilles pour capsules, clefs etc.
Tous les ordres sur les plus fameux armuriers de France, seront exécutés dans le plus bref délai.
On fait tous les contrats faits avec les compagnies de milice à pied ou à cheval, pour armement ou accoutrement seront remplis avec la plus grande attention.
26 oct

AVIS PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION DUNOYER—Vente par le Régistor des Testaments—Lundi, onzième jour de Janvier 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 12 Novembre 1835, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu René Louis Dunoyer, la propriété foncière, savoir

Un grand emplacement formant l'encoignure des rues Girod et Carondelet, ayant dans son ensemble au pied français, 120 pieds de face à la rue Carondelet, sur 160 pieds de profondeur, et face à la rue Girod, ensemble quelques maisons en bois dont l'une, à l'encoignure et une autre sur la rue Girod, qui est celle où demeurait le susdit defunt Dunoyer. Un plan de la propriété sera exhibé à la vente.
Conditions de la vente: Un tiers comptant, et la balance à un crédit d'un et deux ans, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Tests.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Theod. Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
5 dec

SUCCESSION de feu Garlepied. — Vente par le régister des testamens.—Lundi, septième jour de décembre 1835, à dix heures du matin, rue St.-Philippe, entre les rues de la Levée et Condé, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du premier juillet 1835, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Martin Garlepied.
Un alambic d'une nouvelle invention avec ses appareils.
Conditions: 60 jours de crédit en billet endossé à satisfaction. W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.—26 nov

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Succession de Gravier.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons par lesquelles le compte présenté par Noël Barthélemy Le Breton, curateur de la succession de feu Jean Gravier, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la cour.
30 nov W. F. C. DUPLESSIS, *Register des Test.*

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Slocomb—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Mathew Morgan et Nathaniel Cox, exécuteurs testamentaires de feu Samuel B. Slocomb, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et les dits exécuteurs testamentaires déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.
1 déc W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tes'ts.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Succession de veuve Daublin—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons par lesquelles le compte présenté par Jacques Demoruelle, exécuteur testamentaire datif de feu Charlotte Broyard, veuve en premières noces de Simon Berluchaux, et en secondes noces de Valentin Daublin, de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au compte, et le dit exécuteur testamentaire datif déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la Cour.
3 déc W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

COUR DES PREUVES—Succession de Palmer Smith—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Palmer Smith, et à tous ceux qui y sont intéressés, que madame Susan C. Davis, veuve du dit défunt Palmer Smith, et administratrice de la succession, a été déchue de sa qualité susdésignée, et que la dite succession est maintenant ouverte aux réclamations des créanciers et de toutes autres personnes qui peuvent prétendre à la dite administration, en par eux fournissant le cautionnement requis par la loi, et que dans le cas où aucune personne ne ferait application à cet effet, dans les quinze jours, à dater de la publication des présentes, il sera convoqué une assemblée des créanciers de la dite succession, à l'effet de nommer un ou plusieurs syndics chargés de l'administration des affaires de la dite succession.
Par ordre de la Cour.
1 déc—15, ds W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests

Esclaves en Marronage.

$10 DE RECOMPENSE—Seront payées pour l'arrestation du nègre nommé John, ayant appartenu anciennement à Mr. Labat, qui le vendit à Mr. Lacouture, confiseur, de qui je l'ai acheté; ce nègre est âgé de 30 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, assez mince de corps, très vif, l'air caressant et soumis, toujours le sourire sur les lèvres, et serrant les dents quand il parle. Il est très adroit et vif au travail, il a l'habitude de se rendre chez un nègre avec qui il est ami et qui appartient à Mr Labat. Les endroits qu'il fréquente sont derrière la presse de Mr. Freret, où reste son camarade, ou dans ces cabarets de nègres entre les deux Halles, ou plus haut, ou au cimetière américain.
5 déc—5 W. MURPHY.

$50 de Récompense—Seront données à ceux qui arrêteront ou conduiront à la geole de cette ville, deux nègres qui sont partis marrons de mon habitation de l'autre bord du Lac. Un deux nommé JOE est âgé d'environ 26 ans, taille de 5 pieds 7 pouces, couleur noire, nez aquilain, figure ovale, les yeux gros et saillants. L'autre nommé Waka, est âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, figure alongée, couleur rougeâtre, un œil louche. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus que ces nègres étant accoutumés à naviguer pourraient se présenter à leur bord.
5 déc—3 B. MARIGNY.

VINGT CINQ PIASTRES de récompense.—Parti marron de l'habitation des Messrs St. Pé frères, à Barrataria, le 10 novembre dernier, le nègre nommé Robert, ingénieur, âgé d'environ 40 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, ayant de très grands favoris, d'une jolie figure, s'habillant très proprement. Ce nègre a travaillé pendant 3 ou 4 ans à la fonderie de M. Leeds, il appartenait ci-devant à M. Dugay. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le conduira dans une des geoles de cet Etat. (4 déc—3) ST. PE' FRERES.

$50 DE RECOMPENSE.
Seront payées pour l'arrestation du petit griffe nommé HENRY, âgé de 16 ans, très-actif et très-intelligent, appartenant au colonel Watkins de l'Alabama. Ce garçon n'est que depuis 15 jours à la N.-Orléans, et il essaiera, sans doute, de se rendre par le chemin de fer de Pontchartrain à la Mobile d'où il est récemment arrivé. Il avait à son départ un vêtement très propre, composé d'une redingotte de drap gris, pantalons de bombazine grise, souliers et chapeau noir neufs. La susdite récompense de $50 sera payée, si cet esclave est arrêté hors des limites de l'Etat, et $25 s'il est arrêté dans la juridiction de la Louisiane.
N. B. Le *Mobile Daily Advertiser* voudra bien publier cet avis pendant deux semaines et envoyer le compte au bureau du *Bulletin*. JOHN M. BACH,
11 nov Agent de Z. F. WATKINS.

Détenue à la geole de la Paroisse Jefferson la négresse nommée Terame, se disant appartenir à M. Edouard, de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire est prié de la réclamer en se conformant aux lois. JACQUES CHARBONNET
nov shérif de la Paroisse Jefferson.

EN débarquement du brick Swan, et du navire Georgian:
10 caisses demi bas de laine, d'Allemagne;
caisses bas de laine d'Allemagne;
caisses demi bas, fins, dits Lanbwool;
do. toile cirée, sur coton;
do. cotonnade assortie;
balle couverts Kilmarnock, pour habitans.
caisses chemises assorties;
10 do. coton blanc du pays, de 5-4 et 4-4;
30 balles coutil;
Et un assortiment général de linge fait à vendre par
VEUVE KOKERNOT & Fils,
24 nov encoignure St.-Louis et Levée.

MESSRS. BINOCHE frères arrivant de Paris avec un grand choix de nouveautés en tous genres, ont l'honneur de prévenir les dames et le public en général qu'ils en feront l'ouverture le 26 novembre prochain, rue Royale, no. 133, près la rue St-Louis, en face l'emplacement de la nouvelle bourse.
Les négocians et acheteurs pour les marchés du Mexique y trouveront toujours un grand choix des mêmes articles, qui sera renouvelé par tous les arrivages de France. 24 nov—15.

FROST & Co.—No. 8, rue de la Douane, ayant fait un voyage au nord et pris des arrangemens avec les fabricans, il continuera de recevoir, pour alimenter constamment le fonds de marchandises actuellement en magasin, des assortimens complets de

Bottes, Souliers et Brodequins

propres au commerce de l'intérieur et à l'usage des habitations, consistant en bottes en veau, chèvre, maroquin, veau-marin, cuir de vaches épais, chevillées et cousues, souliers et brodequins noirs et roussettes en veau, chèvre, veau-marin et maroquin, chevillés et cousus, escarpins de bal et à talons, un assortiment complet de souliers en chèvre, maroquin, veau-marin et prunelle pour hommes, femmes et enfants.

Chapeaux et Casquettes.

Chapeaux à la mode pour hommes à la mode et à grands rebords, en castor, en loutre, en ratmusqué, à bas prix, noirs et blancs, chapeaux de laine blancs et noirs, chapeaux de feuilles de palmiste, fins et ordinaires, casquettes pour hommes et garçons en veau-marin et en fourrure.

Habillements.

Redingottes et pantalons de satinet, cotonades à raies, bleues, toiles, rayés à la mode croisés, toiles blanches et écrues, chemises et caleçons en coton blanc, en croisé bleu, en toile, en croisé à raies, en couleurs à la mode, en coton fin, à col et devant de toile et en flanelle rouge et blanches; bas de coton et de laine, mouchoirs, toiles à drapes de Russie et damassé, cotonnades du pays etc.; savon, blancs-de-baleine et chandelles de suif, thé, café, tabac, clous de fer de Boston, balances et romaines patentées, cirage en pâte, encre à écrire, livres d'école, papier à lettres et à écrire.
Les marchands de la campagne et les habitans sont respectueusement invités à venir examiner ces marchandises. 19 nov

REÇU par les derniers arrivages de France, et à vendre par le soussigné: jacconet imprimé nouveau genre; mousselines dito; indienne française dernier goût; toile à draps française; couvertures de laine 3 points; bretelles en gomme élastique; chapeaux de dames dernière mode de Paris; cérises à l'eau-de-vie de Guéland frères; eau-de-vie de Dantzick; vin de Bordeaux en barriques, Ludon Médoc; Pouillac Médoc, St. Estèphe et St. Julien Médoc; vin blanc de Bergerac en demi barriques; dito en caisses; vin de l'Hermitage en caisse; bouteilles vuides de Bordeaux; briquets électriques; serrures françaises assorties de 4 à 10 pouces; pomelles, le tout ayant droit au drawback, E. LEON BERNARD,
1 déc no. 54, rue Conti

50 Barrillets beurre de l'Ouest, reçu par l'Oceana, à vendre par
nov HENRY, LATAPIE & Co

Ventes à l'Encan.

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu, le Vendredi 11 Décembre, à la bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, à midi,

La grande et belle maison en brique à trois étages, construite et bien finie, ayant un magasin en bas, située rue de la Douane, No. 32, près la rue Royale. Les bâtisses sont presque neuves; la cour et tout le bas, excepté le magasin, sont pavés avec des pierres grises de Yorkshire, de la meilleure qualité; avec une bonne écurie, remise, puits auquel est adaptée une pompe, et ayant toutes les commodités nécessaires à une famille nombreuse et aisée.
Le terrain mesure 25 pieds 6 pouces, jusqu'à la profondeur de 71 pieds, où il se retrécit de 11 pouces, courant sur le derrière, où il mesure 24 pieds 6 pouces, ce qui forme une profondeur totale d'environ 114 pieds, mesure anglaise. La dite propriété est maintenant louée à bail jusqu'au 1er. Novembre prochain, à un bon locataire, à raison de $1700 par an, qui désirerait le prendre pour un plus long terme.
Conditions—Un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant intérêt de 8 pour cent par an, et hypothèque. L'acte de vente pardevant M. Jules Mossy, notaire public aux frais de l'acquéreur. On peut examiner cette propriété avant le jour de la vente. 5 déc.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

VENDREDI le 11 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, seront exposé en vente publique,
Vingt superbes lots de terre,
situés du faubourg Montégut, à un ilet et demi des établissements de la Presse d'en bas et à proximité du port, ayant les dimensions suivantes, savoir:
Le terrain no. 1, ayant 26 pieds 6 pouces 7½ lignes face à la rue des Craps, sur 160 pieds de profondeur.
No. 2, ayant 24 pieds 6 pouces face à la rue Craps, sur 160 pieds de profondeur.
No. 3, formant l'encoignure des rues Montégut et Craps, mesurant 32 pieds de face à la première, sur 100 pieds de profondeur.
Nos. 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, ayant chacun 32 pieds de face à la rue Montégut, sur 100 pieds de profondeur.
No. 12, formant l'encoignure des rue Montégut et d'Amour, ayant 31 pieds 8 pouces 6 lignes face à la première, sur 100 pieds de profondeur.
No. 13, ayant 24 pieds 6 pouces de face à la rue d'Amour, sur 150 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur.
No. 14, ayant 25 pieds 1 pouce 3½ lignes de face à la rue d'Amour, sur 150 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur.
No. 15, ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Montégut, sur 138 pieds 8 pouces de profondeur.
No. 16, formant l'encoignure des rues Montégut et d'Amour, ayant 32 pieds face à la première, sur 138 pieds 6 pouces de profondeur.
Nos. 17, 18, 19 et 20, ayant chacun 30 pieds face à la rue d'Amour, sur 110 pieds de profondeur.
Le tout conformément à un plan dressé par Louis Pilié, et déposé à la Bourse.
Conditions: 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente pardevant G. Legardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs, qui devront se faire mettre en possession des dits terrains, également à leurs frais. 5 déc

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le Samedi 26 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlette, les propriétés suivantes.
6 lots de terre contigus, situés à l'angle des rues du Camp et St. Joseph, faubourg Ste. Marie
No. 1, à l'angle des dites rues, ayant 36 pieds 5 pouces face à la rue du Camp, sur 80 pieds 5 pouces face à la rue St. Joseph.
No. 2, ayant 36 pieds 5 pouces face à la rue du Camp, sur 80 pieds de profondeur.
No. 3, même face et même profondeur que le no. 2.
No. 4, ayant 30 pieds face à la rue St. Joseph, sur 109 pieds 3 pouces de profondeur.
No. 5, même face et même profondeur que le no. 4.
No. 6, même face et même profondeur que le no. 5, le tout mesure américaine.
Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 5 déc

PAR FERNANDEZ & WHITING.

54 terrains au faubourg Franklin. 22 terrains au nouveau faubourg Marigny —Vente positive.
SAMEDI 12 de décembre prochain, à la Bourse de Hewlett, à midi précis, il sera vendu,
L'ilet 149, contenant 28 terrains, situés entre les rues Girod, Musique, St. Jean Baptiste et des Arts.
L'ilet 150, contenant 24 terrains, situés entre les rues Girod, Musique, St. Jean Baptiste et Promenade Washington.
2 terrains dans l'ilet no. 56, ayant 40 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, dans la rue Marigny, entre Girod et St. Jean Baptiste.

Au Nouveau Faubourg Marigny.

Les nos. 1 et 2, 30 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 pieds de profondeur, au coin de la rue de la Verte.
Les nos. 1 et 2, 30 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur, au coin de la rue de la Verte.
Le no. 1, au coin des rues de la Verte et St. Bernard, 75 pieds de face, sur 150 de profondeur, n'ayant sur le derrière que 30 pieds de face.
Les nos. 1 et 2, 30 pieds de face sur la rue Bagatelle, sur 120 pieds de profondeur.
Les nos. 1, 2, 3 et 4, 30 pieds sur la rue des Magistrats, sur 150 pieds de profondeur.
Les nos. 5 et 6, 30 pieds sur la rue Annette, sur 120 pieds de profondeur, situés entre les rue Magistrats et de la Loi.
Les nos. 1 et 2, tout face à la rues de l'Union, fesant l'encoignure de la rue du Génie.
Les nos. 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, dans le même ilet, et situés sur les rues des Français et Célestine.
Tous ces terrains sont avantageusement situés; les plans des quels seront exhibés à la Bourse.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente en l'étude de Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
4 déc

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu Jeudi 10 décembre courant, à midi, sur les lieux: LA MAISON EN BOIS, à un étage, et sa cuisine, no. 81, rue de la Douane, la dite maison devra être délivrée dans les dix jours qui suivront la vente. Conditions: comptant. 2 déc

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu Vendredi 11 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett: le nègre nommé Tom, âgé d'environ 28 ans, ouvrier maçon et plâtrier, adroit et intelligent; Adams, nègre, âgé d'environ 30 ans, ouvrier maçon et plâtrier, adroit et intelligent, garanti des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: à la vente. 4 déc

PAR M. BARNETT &

SAMEDI 24 décembre prochain, à midi, il sera vendu, à la bourse Hewlett, à moins qu'on ne l'ait déjà vendu à l'amiable:
Le lot n. 25, mesurant 26 pieds à la Levée, sur 117 pieds 10 pouces face à la rue du Quartier, 26 pieds 2 pouces et 3 lignes face à la rue Gallatin, et 144 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne qui le sépare du lot n. 26; le tout mesure américaine; avec les améliorations qui s'y trouvent et qui consistent en deux maisons neuves en briques et à trois étages, connues sous le nom de *North Star Hotel*, formant l'encoignure des rues Gallatin et du Quartier, faisant face à la place Jackson, sur laquelle on bâtit l'hôtel des Monnaies, et dans le voisinage immédiat de la future banque des Citoyens, qui sera en face de la place Jackson.
La propriété ci-dessus est trop bien connue pour qu'il soit nécessaire d'en donner une plus ample description. La moitié de la valeur du mur mitoyen qui sépare ladite propriété du lot n. 26 sera remboursée par le propriétaire dudit lot, lorsqu'il en voudra faire usage. Les personnes qui voudraient acheter sont invitées à inspecter cette propriété.
Un plan descriptif sera déposé à la bourse Hewlett et à l'Arcade, 15 jours avant la vente.
Les conditions seront expliquées à la vente.
21 nov.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—Avis est donné que Vendredi 18 décembre 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, F. Dutillet & Deléry, encanteurs, procéderont à la vente à l'encan d'un terrain de forme irrégulière, situé du côté S. O. de la rue Dumaine, entre Dauphine et Bourgogne, borné d'un côté par la propriété de M. Ths. Urquhart, et de l'autre par celle de M. John Gérard et par un terrain de la ville. Le dit terrain mesure 36 pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 61 pieds 8 pouces, et 60 pieds de largeur dans le fond, parce qu'adjoignant à la largeur de la façade il se trouve dans le fond une parallelogramme de 24 pieds de longueur, sur 11 pieds 8 pouces de largeur. Le tout, mesure française et conformément au plan dressé par le voyer, lequel plan sera exposé au moment de la vente.
Conditions: payable à un, deux et trois ans, en billets endossés à la satisfaction du maire.
JOHN CULBERTSON,
17 nov fesant les fonctions de maire

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu Samedi 19 décembre prochain, à la Bourse de Hewlett, la belle propriété si bien connue sous le nom de Jean Morissy, située dans le faubourg des Religieuses, elle est sise sur un terrain de 68 pieds 7 pouces de face à la Levée, sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces, d'après le plan dressé par B. Buisson. Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.
Conditions: Un tiers comptant, un tier dans un an, et un tier dans deux ans, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 2 déc

PAR FERNANDEZ & WHITING.

VENDREDI le 11 du courant, il sera vendu par ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, et sous la direction du syndic, les articles suivants, provenant de la succession du feu Isaac Woolf, à dix heures du matin, à l'encan, no. 20, rue St. Louis, une quantité d'objets divers, consistant en bijouterie, linge etc. 1 déc

EN débarquement des derniers navires venant de France, et à vendre par les soussignés:
Conserves et fruits de Colin, savoir:
Fraises, framboises, groseilles, cérises, poires, prunes, coings, abricots, pêches, mirabelles, raisins muscats (tous ces fruits sont en bouteilles).
Fruits en boites et entiers.
Coings, poires, pêches, abricots et prunes, comme alimentaires du même fabricant.
Pâtes de lièvres, de perdrix, d'alouettes, bécasses, jambons, d'anguilles, de saumon, perdreaux, foie gras de Strasbourg et Toulouse &c. (le tout truffé).
Poularde du Mans truffée, oies dito, canards aux petits pois, perdrix aux truffes, perdreaux dito, andouilles, cervelas truffés, bécasses dito, alouettes dito.
Deux saumons entiers truffés.
Deux dito dito à l'huile, 1000 boîtes sardines à l'huile et au beurre de toutes grandeurs, 150 boîtes petits pois accomodés, 100 boîtes truffes pures, 50 boîtes juliennes et macédoines, bœuf bouilli, veau et mouton rôti, rognons à l'huile et en purée.
30 doux. cérises de Guéland, et liqueurs assorties.
50 doux. saucissons de Normandie bien fraîches.
24 fromages de Gruyère conservé dans des feuilles de plomb.
30 doux. fromages de Neufchâtel et divers autres articles de choix.
Tous ces articles seront déballés dans quelques jours, les personnes qui désireront faire leurs provisions pourront venir au magasin où on leur vendra au comptant, ou à crédit et des meilleurs conditions.
Les soussignés invitent les dames à venir visiter leur magasin et à faire leurs provisions pour la saison.
PASCALET & MICHON,
nov Encoignure des rues de Chartres et Toulouse.